



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis de la CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 28 février 2020

Madame, Monsieur,

Par courrier, réceptionné, le 29 janvier 2020, vous avez sollicité l'avis de la CDPENAF sur la demande de permis de construire n° 077 492 20 00001, déposée par Madame MARICHAL Géraldine et Monsieur MARICHAL Vincent pour la construction de deux bâtiments avicoles sur le territoire de la commune de Verdelot.

La commission s'est réunie le jeudi 27 février 2020 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par M. Guillaume FENAT, a présenté.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Madame MARICHAL Géraldine, s'installe comme Jeune Agricultrice pour la création d'un élevage avicole de 12 000 poules Label Rouge. Il s'agit ici de construire son outil de production.

La construction est reconnue nécessaire à l'activité agricole.

Son époux, co-demandeur de ce Permis de Construire est quant à lui éleveur de vaches laitières sur la commune de Verdelot. Leurs deux productions seront associées par la création d'une nouvelle structure agricole.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur en l'assurance de ma considération distinguée.

Service urbanisme
Syndicat des secrétariats VPM
9, Avenue de Villeneuve
77510 BELLOT

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Igor KISSELEFF